



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DATE DE CONVOCATION</b>  03 septembre 2025	<b>L'an deux mil vingt cinq</b> <b>Le 09 septembre à 20 heures 30</b>  Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Boris DUBUC, Maire.  <u>Etaient présents</u> : DUBUC Boris, BACHELET Jacques, BONFILS Raymond, DAMBRY Christine, DUBOURDONNAY Xavier, Annick GUILLON, Benoît LUCAS, Jean-Marie NOEL, Gaëlle SPINNER, Sandrine THOREL
	<b>DATE D'AFFICHAGE</b>  03 septembre 2025
	<u>Etaient absents</u> : Jean-Luc BERTHELOT, Isaline HAMEL
	<u>Procurations</u> : Philippe DIMARCO donne procuration à Jean-Marie NOEL Cindy MORELLEC donne procuration à Annick GUILLON Géraldine EUDIER donne procuration à Boris DUBUC
	Mme Annick GUILLON a été élue secrétaire de séance.
	<b><u>Délib.n°052/2025 : Délibération demande au titre du Fonds de Concours à Caux Seine Agglo</u></b>
	Vu les dispositions de l'article L521+6-5 VI du CGCT,
	Vu la délibération de Caux Seine Agglo du 24 juin 2025 concernant le fonds de concours projet de relance territoriale et de transition écologique 2022/2026 – Avenant au règlement,
	Vu le règlement du fonds de concours PRTE de Caux Seine Agglo 2022-2026,
	Vu les projets de la commune de Saint-Arnoult portant sur <ul style="list-style-type: none"><li>- L'éclairage public : changement de l'éclairage en LED</li><li>- L'éclairage du stade de football : changement de l'éclairage en LED</li><li>- Le bilan énergétique des bâtiments communaux</li></ul> Considérant qu'afin de financer ces projets, un fonds de concours peut être versé par Caux SeinAgglo,  Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le versement de ce fonds sur les montants suivants des travaux et diagnostiques : <ul style="list-style-type: none"><li>- Eclairage public : 103 221,63 € HT</li><li>- Eclairage du stade de football : 11 383,70 € HT</li><li>- Bilan énergétique : 1771,88 € HT</li></ul>

Le montant total HT s'élève à 116 377,21 €.

Il sera demandé un versement de 50% du fonds soit 83 188,60 €.

Après en avoir délibéré par :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

- Donne son accord à la demande au titre du Fonds de Concours de Caux Seine Agglo
- Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de fonds

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Boris DUBUC.

